AB TRAVAUX
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIES
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
12 AVENUE DE L'INDUSTRIE - 38130 ECHIROLLES
832 525 471 RCS GRENOBLE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt trois, et le 30 novembre, à neuf heures,

Le soussigné, Monsieur Abdellah BTIHADI, associé unique de la société «AB TRAVAUX » Société par Actions Simplifiées au capital de 1 000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune, a établi le présent procès-verbal constatant ses décisions.

Monsieur Abdellah BTIHADI, à la fois liquidateur et président de la société déclare être appelé à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *approbation du rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation et sur le compte de liquidation définitif*
- *examen et approbation des comptes de liquidation*
- *Constat et traitement du solde de liquidation (solde tout compte)*
- *Quitus de gestion et décharge du mandat du liquidateur*
- *Constat de la clôture de la procédure liquidation*
- *Pouvoirs attribués pour les formalités de radiation*
- *Questions variées*

Première résolution

Après avoir entendu lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations et après avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés au 30 novembre 2023 montrant un solde négatif débiteur d'un montant de – 9 117.12 euros, l'associé unique approuve les comptes en question.

Deuxième résolution

Compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif débiteur d'un montant de – 9 117.12 euros, l'associé unique Abdellah BTIHADI décide qu'aucun remboursement des actions ne sera effectué et qu'aucune attribution ne sera réalisée.
Il accepte expressément l'imputation à due concurrence du solde sur le compte ouvert à son nom dans les livres de compte de la société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'associé unique donne quitus au liquidateur pour la gestion et la décharge de son mandat à compter du 30/11/2023, date à laquelle est constatée la clôture de la liquidation.

L'associé unique prononce la clôture de la liquidation de la société AB TRAVAUX. La société cesse d'exister à compter du 30/11/2023.

Quatrième résolution

L'associé unique donne tous les pouvoirs au liquidateur Monsieur Abdellah BTIHADI pour effectuer la demande de radiation de la société unipersonnelle du registre du commerce et des sociétés et accomplir les formalités de publicité relatives aux décisions adoptées ci-dessus selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent PV relu et signé par l'associé unique.

Fait en 5 originaux
A GRENOBLE

Le 30 novembre 2023

Abdellah BTIHADI

